

SOUS-VÊTEMENTS MASCULINS



*Printemps
Été 2021*

DISTRIBUTEUR

 **GERONIMO**

S O M M A I R E

Le Concept et le Calendrier.....	p 4
Les Sous-vêtements	p 5
La Gamme Fetish	p 31
Les Maillots de Bains	p 35
Les Accessoires	p 43
Les bons de commande	p 49
Guide des tailles	p 55

LE CONCEPT

Toute l'année et pour chacune de vos commandes :

- A partir de 3 produits = 10 % de réduction ;
- A partir de 5 produits = 15 % de réduction.

Produits fabriqués à la demande, donc :

- Pas de stock disponible immédiatement, uniquement sur commande ;
- Pas de soldes possibles, mais réductions quantitatives toute l'année.

!! ATTENTION !!

Les couleurs imprimées sur ce catalogue, peuvent légèrement différer de la réalité

LE CALENDRIER

MOIS	Date butoir de réception des commandes et règlements*	Date de commande chez le fournisseur	Date de réception <u>approximative</u> de vos commandes**	Date de livraison de vos commandes
JUIN 2021	15 / 06 / 2021	21 / 06 / 2021	12 / 07 / 2021	Dans les jours suivants
JUILLET 2021	16 / 07 / 2021	23 / 07 / 2021	16 / 08 / 2021	Dans les jours suivants
AOÛT 2021	13 / 08 / 2021	20 / 08 / 2021	13 / 09 / 2021	Dans les jours suivants
SEPTEMBRE 2021	13 / 09 / 2021	20 / 09 / 2021	11 / 10 / 2021	Dans les jours suivants
OCTOBRE 2021	15 / 10 / 2021	22 / 10 / 2021	15 / 11 / 2021	Dans les jours suivants
COMMANDES DE NOËL				
NOVEMBRE 2021	13 / 11 / 2021	19 / 11 / 2021	13 / 12 / 2021	Dans les jours suivants

* = Toutes les commandes transmises et/ou réglées après cette date seront automatiquement décalées à la commande suivante.

** = Délais donnés à titre indicatif—Ils peuvent varier en fonctions des impératifs des fournisseurs, des transporteurs, de la météo, etc...

LES SOUS-VÊTEMENTS



Shorty Spirit Wild

p 18



Boxer Éléance

Du S au XXL

Réf. : 1356B7

80 % Polyamide—20 % Lycra

Coloris : Blanc, Noir, Parme, Bleu Roi, Violine.

26.00 €



Shorty Éléance

Du S au XXL

Réf. : 1356B1

80 % Polyamide—20 % Lycra

Coloris : Blanc, Noir, Parme, Bleu Roi, Violine.

24.00 €



Slip Éléance

Du S au XXL

Réf. : 1356S2

80 % Polyamide—20 % Lycra

Coloris : Blanc, Noir, Parme, Bleu Roi, Violine.

22.00 €



T-Shirt Éléance

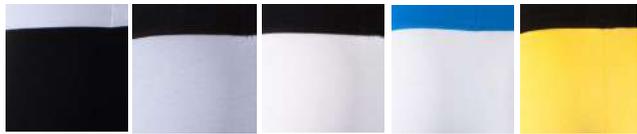
Du S au XXL

Réf. : 1356T3

80 % Polyamide—20 % Lycra

Coloris : Blanc, Noir, Parme, Bleu Roi, Violine.

34.00 €



Slip Back to the 90'

Du S au XXL

Réf. : 1263S2

90 % Coton — 10 % Lycra

Coloris : Bleu/Blanc, Noir/Parme, Parme/Noir, Blanc/Bleu, Jaune/Noir, Blanc/Noir.

13.50 €



Shorty Back to the 90'

Du S au XXL

Réf. : 1263B1

90 % Coton — 10 % Lycra

Coloris : Bleu/Blanc, Noir/Parme, Parme/Noir, Blanc/Bleu, Jaune/Noir, Blanc/Noir.

14.50 €



Débardeur Back to the 90'

Du S au XXL

Réf. : 1263T1

90 % Coton — 10 % Lycra

Coloris : Bleu/Blanc, Noir/Parme, Parme/Noir, Blanc/Bleu, Jaune/Noir, Blanc/Noir.

15.50 €



T-Shirt Back to the 90'

Du S au XXL

Réf. : 1263T3

90 % Coton — 10 % Lycra

Coloris : Bleu/Blanc, Noir/Parme, Parme/Noir, Blanc/Bleu, Jaune/Noir, Blanc/Noir.

18.50 €



Shorty G-Pocket

Du S au XXL

Réf. : 1860B2

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Blanc, Noir, Fuchsia, Violet, Gris, Rouge, Jaune, Vert, Marron, Anthracite.

25.00 €



Slip G-Pocket

Du S au XXL

Réf. : 1860S2

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Blanc, Noir, Fuchsia, Violet, Gris, Rouge, Jaune, Vert, Marron, Anthracite.

22.50 €



Jock-Strap G-Pocket

Du S au XXL

Réf. : 1860S9

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Blanc, Noir, Fuchsia, Violet, Gris, Rouge, Jaune, Vert, Marron, Anthracite.

19.50 €



T-Shirt G-Pocket

Du S au XXL

Réf. : 1860T3

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Blanc, Noir, Fuchsia, Violet, Gris, Rouge, Jaune, Vert, Marron, Anthracite.

37.50 €



Slip Néon

Réf. : 1765S2

Du S au XXL
94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Blanc, Noir, Gris, Bleu, Jaune.

22.00 €



Boxer Néon

Réf. : 1765B1

Du S au XXL

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Blanc, Noir, Gris, Bleu, Jaune.

24.50 €



Shorty Lacet

Réf. : 734 B1

Du S au XXL

80 % Polyamide — 20 % Lycra

Coloris : Blanc, Rouge, Noir & Blanc, Noir & Rouge.

18.00 €



Slip Comics

Réf. : 351

Du S au XXL

80 % Polyamide — 20 % Lycra

Coloris : Comics.

10.00 €





Slip New Generation

Du S au XXL

Réf. : 1953S2

94 % Coton — 6 % Elasthanne

Coloris : Bleu, Taupe, Gris Chiné.

24.50 €



Jock-Strap New Generation

Du S au XXL

Réf. : 1953S9

94 % Coton — 6 % Elasthanne

Coloris : Bleu, Taupe, Gris Chiné.

24.00 €



Boxer New Generation

Du S au XXL

Réf. : 1953B1

94 % Coton — 6 % Elasthanne

Coloris : Bleu, Taupe, Gris Chiné.

27.00 €



T-Shirt New Generation

Du S au XXL

Réf. : 1953T5

94 % Coton — 6 % Elasthanne

Coloris : Bleu, Taupe, Gris Chiné.

39.50 €



Slip Fresher

Réf. : 1668S2

Du S au XXL
94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Bleu, Noir, Marine, Pastèque.

16.00 €



Shorty Fresher

Réf. : 1668B1

Du S au XXL

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Bleu, Noir, Marine, Pastèque.

19.50 €



Slip Hawaï

Réf. : 1751S2

Du S au XXL

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Noir, Blanc, Marine, Jaune, Bleu, Pastèque, Rouge.

21.50 €



Boxer Hawaï

Réf. : 1751B1

Du S au XXL

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Noir, Blanc, Marine, Jaune, Bleu, Pastèque, Rouge.

23.50 €



Slip Zebra

Du S au XXL

Réf. : 1265S2

90 % Coton — 10 % Lycra

Coloris : Noir, Blanc/Gris, Blanc/Bleu.

11.50 €



Boxer Zebra

Du S au XXL

Réf. : 1265B1

90 % Coton — 10 % Lycra

Coloris : Noir, Blanc/Gris, Blanc/Bleu.

13.00 €



Boxer Long Zebra

Du S au XXL

Réf. : 1265B9

90 % Coton — 10 % Lycra

Coloris : Noir, Blanc/Gris, Blanc/Bleu.

14.00 €



Long-Johns Zebra

Du S au XXL

Réf. : 1265J6

90 % Coton — 10 % Lycra

Coloris : Noir, Blanc/Gris, Blanc/Bleu.

19.50 €



Slip Golden

Réf. : 1362S2

Coloris : Blanc, Noir, Rouge.

Du S au XXL

90 % Coton — 10 % Lycra

19.60 €



Shorty Golden

Réf. : 1362B1

Coloris : Blanc, Noir, Rouge.

Du S au XXL

90 % Coton — 10 % Lycra

21.00 €



Mini-Slip Golden Sewing

Réf. : 1663S3

Coloris : Blanc, Noir, Rouge, Gris, Bleu marine.

Du S au XXL

88 % Polyamide — 12 % Lycra

22.50 €



Shorty Golden Sewing

Réf. : 1663B2

Coloris : Blanc, Noir, Rouge, Gris, Bleu marine.

Du S au XXL

88 % Polyamide — 12 % Lycra

27.50 €



Slip Bando

Réf. : 1661S3

Du S au XXL
94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Noir/Gris, Bleu/Bleu Ciel, Rouge/Bleu.

16.50 €



Jock-Strap Bando

Réf. : 1661S9

Du S au XXL

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Blanc, Noir, Bleu, Rouge.

17.00 €



Tanga Red Line

Réf. : 834S0

Du S au XXL

80 % Polyamide — 20 % Élasthanne

Coloris : Blanc, Noir, Rouge.

13.50 €



Jock-Strap Red Line

Réf. : 834S8

Du S au XXL

80 % Polyamide — 20 % Élasthanne

Coloris : Blanc, Noir, Rouge.

14.50 €





Slip Game

Du S au XXL

Réf. : 1950S2

80% Polyamide — 20 % Elasthanne

Coloris : Noir, Blanc, Gris.

27.00 €



Shorty Game

Du S au XXL

Réf. : 1950B1

80% Polyamide — 20 % Elasthanne

Coloris : Noir, Blanc, Gris.

29.00 €



Jock-Strap Game

Du S au XXL

Réf. : 1950S9

80% Polyamide — 20 % Elasthanne

Coloris : Noir, Blanc, Gris.

25.50 €



String Game

Du S au XXL

Réf. : 1950S0

80% Polyamide — 20 % Elasthanne

Coloris : Noir, Blanc, Gris.

25.00 €



Slip Spirit Wild

Du S au XXL

Réf. : 1852S2

88% Polyester — 12 % Lycra

Coloris : Noir, Blanc, Bleu, Rouge. Points noirs imprimés.

33.30 €



Shorty Spirit Wild

Du S au XXL

Réf. : 1852B2

88% Polyester — 12 % Lycra

Coloris : Noir, Blanc, Bleu, Rouge. Points noirs imprimés.

38.20 €



Jock-Strap Spirit Wild

Du S au XXL

Réf. : 1852S9

88% Polyester — 12 % Lycra

Coloris : Noir, Blanc, Bleu, Rouge. Points noirs imprimés.

25.10 €



T-Shirt Wild Spirit

Du S au XXL

Réf. : 1852T5

88% Polyester — 12 % Lycra

Coloris : Noir, Blanc, Bleu, Rouge. Points noirs imprimés.

51.50 €



Slip Stretchband

Du S au XXL

Réf. : 1666S2

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Noir/Blanc, Noir/Rose, Blanc/Bleu, Bleu/Blanc.

18.10 €



Shorty Stretchband

Du S au XXL

Réf. : 1666B1

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Noir/Blanc, Noir/Rose, Blanc/Bleu, Bleu/Blanc.

20.50 €



Long-Johns Stretchband

Du S au XXL

Réf. : 1666J6

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Noir/Blanc, Noir/Rose, Blanc/Bleu, Bleu/Blanc.

29.60 €



T-Shirt Stretchband

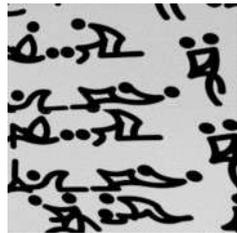
Du S au XXL

Réf. : 1666T5

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Noir/Blanc, Noir/Rose, Blanc/Bleu, Bleu/Blanc.

29.50 €



Jock-Strap Kama

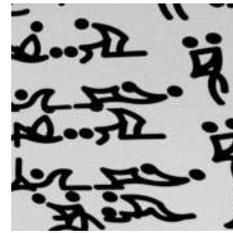
Du S au XXL

Réf. : 2064S9

94 % Polyester — 6 % Elasthanne

Coloris : Imprimé Kama.

25.00 €



Shorty Kama

Du S au XXL

Réf. : 2064B1

94 % Polyester — 6 % Elasthanne

Coloris : Imprimé Kama.

31.00 €



Slip Diaphane

Du S au XXL

Réf. : 1266S2

90 % Polyamide — 10 % Lycra

Coloris : Blanc, Noir.

14.00 €



Shorty Diaphane

Du S au XXL

Réf. : 1266B2

90 % Polyamide — 10 % Lycra

Coloris : Blanc, Noir.

15.50 €



Jock-Strap Cow

Réf. : 1664S9

Coloris : Noir, Bleu, Rouge.

Du S au XXL

94 % Coton — 6 % Lycra

17.00 €



Slip Cow

Réf. : 1664S2

Coloris : Noir, Bleu, Rouge.

Du S au XXL

94 % Coton — 6 % Lycra

15.00 €



Boxer Cow

Réf. : 1664B1

Coloris : Noir, Bleu, Rouge.

Du S au XXL

94 % Coton — 6 % Lycra

20.00 €



Long-Johns Cow

Réf. : 1664J6

Coloris : Noir, Bleu, Rouge.

Du S au XXL

94 % Coton — 6 % Lycra

25.50 €



Slip Military

Du S au XXL

Réf. : 2068S2

94 % Coton — 6 % Elasthanne

Coloris : Gris, ceinture imprimé Military.

25.00 €



String Military

Du S au XXL

Réf. : 2068S0

94 % Coton — 6 % Elasthanne

Coloris : Gris, ceinture imprimé Military.

23.50 €



Boxer Military

Du S au XXL

Réf. : 2068B1

94 % Coton — 6 % Elasthanne

Coloris : Gris, ceinture imprimé Military.

27.00 €





Slip Crâne

Réf. : 1853S2

Coloris : Blanc, Noir.

Du S au XXL

94 % Coton — 6 % Lycra

25.00 €



Boxer Crâne

Réf. : 1853B2

Coloris : Blanc, Noir.

Du S au XXL

94 % Coton — 6 % Lycra

28.00 €



Long-Johns Crâne

Réf. : 1853J6

Coloris : Blanc, Noir.

Du S au XXL

94 % Coton — 6 % Lycra

37.50 €



T-Shirt Crâne

Réf. : 1853T3

Coloris : Blanc, Noir.

Du S au XXL

94 % Coton — 6 % Lycra

46.50 €



Slip Vintage

Réf. : 1352S2

Coloris : Noir, Blanc.

Du S au XXL
90 % Coton — 10 % Lycra

15.00 €



Boxer Vintage

Réf. : 1352B1

Coloris : Noir, Blanc.

Du S au XXL
90 % Coton — 10 % Lycra

16.00 €



Débardeur Vintage

Réf. : 1352T12

Coloris : Noir, Blanc, Noir & coutures Blanches, Blanc & coutures Noires.

Du S au XXL
90 % Coton — 10 % Lycra

18.50 €



T-Shirt Vintage

Réf. : 1352T8

Coloris : Noir, Blanc, Noir & coutures Blanches, Blanc & coutures Noires.

Du S au XXL
90 % Coton — 10 % Lycra

22.00 €



Slip Graphite

Du S au XXL

Réf. : 17571S2

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Gris, ceinture imprimé Graphite.

22.50 €



Jock-Strap Graphite

Du S au XXL

Réf. : 17571S9

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Gris, ceinture imprimé Graphite.

19.50 €



Boxer Graphite

Du S au XXL

Réf. : 17571B1

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Gris, ceinture imprimé Graphite.

24.50 €



Long-Johns Graphite

Du S au XXL

Réf. : 17571J6

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Gris, ceinture imprimé Graphite.

35.00 €



Slip Empire

Réf. : 1854S2

Coloris : Blanc, Noir.

Du S au XXL

94 % Coton — 6 % Lycra

25.50 €



Boxer Empire

Réf. : 1854B12

Coloris : Blanc, Noir.

Du S au XXL

94 % Coton — 6 % Lycra

29.00 €



Long-Johns Empire

Réf. : 1854J6

Coloris : Blanc, Noir.

Du S au XXL

94 % Coton — 6 % Lycra

40.00 €



Boxer Empire Coque imprimée

Réf. : 1854B1

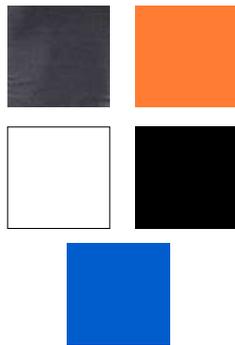
Coloris : Blanc, Noir.

Du S au XXL

94 % Coton — 6 % Lycra

29.00 €





Slip Rider

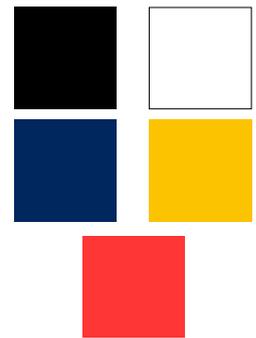
Du S au XXL

Réf. : 1861S2

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Blanc, Noir, Marine, Orange, Jaune, Bleu, Anthracite, Rouge.

23.00 €



Boxer Rider

Du S au XXL

Réf. : 1861B7

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Blanc, Noir, Marine, Orange, Jaune, Bleu, Anthracite, Rouge.

25.50 €



Jock-Strap Rider

Du S au XXL

Réf. : 1861S9

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Blanc, Noir, Marine, Orange, Jaune, Bleu, Anthracite, Rouge.

21.00 €



Long-Johns Rider

Du S au XXL

Réf. : 1861J6

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Blanc, Noir, Marine, Orange, Jaune, Bleu, Anthracite, Rouge.

36.00 €



Slip Maori

Réf. : 1855S2

Coloris : Blanc, Noir.

Du S au XXL

94 % Coton — 6 % Lycra

24.50 €



Shorty Maori

Réf. : 1855B1

Coloris : Blanc, Noir.

Du S au XXL

94 % Coton — 6 % Lycra

29.00 €



Long-Johns Maori

Réf. : 1855J6

Coloris : Blanc, Noir.

Du S au XXL

94 % Coton — 6 % Lycra

37.00 €



Shorty Maori Coque unie

Réf. : 1855B12

Coloris : Blanc, Noir.

Du S au XXL

94 % Coton — 6 % Lycra

29.00 €



Shorty Zipper

Du S au XXL

Réf. : 1766B1

88 % Polyamide — 12 % Lycra

Coloris : Noir, Blanc, Bleu, Rouge.

37.00 €



Mini Slip Zipper

Du S au XXL

Réf. : 1766S2

88 % Polyamide — 12 % Lycra

Coloris : Noir, Blanc, Bleu, Rouge.

32.00 €



Tanga Open-It

Du S au XXL

Réf. : 1267S5

80 % Polyamide — 20 % Lycra

Coloris : Noir, Blanc, Gris, Marine. Ceinture double-face interchangeable.

24.00 €



Jock-Strap Open-It

Du S au XXL

Réf. : 1267S0

80 % Polyamide — 20 % Lycra

Coloris : Noir, Blanc, Gris, Marine. Ceinture double-face interchangeable.

17.00 €

LA GAMME FETISH



Boxer Sexy

Fetish : p 32



Boxer Long Fetish Mat

Réf. : 1840B29

80 % Polyamide — 20 % Lycra

Coloris : Noir, Blanc, Rouge.

Du S au XXL

47.00 €



Boxer Cock-Shine

Réf. : 1840B26

80 % Polyamide — 20 % Lycra

Coloris : Noir, Blanc, Rouge.

Du S au XXL

42.00 €



Slip Sexy Fetish

Réf. : 1841S2

94 % Coton — 16% Lycra

Coloris : Noir, Rouge, Jaune, Bleu.

Cockring élastique et boutons pression.

Du S au XXL

39.00 €



Shorty Sexy Fetish

Réf. : 1841B1

94 % Coton — 16% Lycra

Coloris : Noir, Rouge, Jaune, Bleu.

Cockring élastique et boutons pression.

Du S au XXL

41.00 €



Shorty Thunder

Du S au XXL

Réf. : 1841B3

94 % Coton — 6 % Lycra

Coloris : Noir, Rouge, Jaune, Bleu.

Cockring élastique et double fermetures éclair.

44.00 €



Boxer Little Hole

Du S au XXL

Réf. : 1840B27

80 % Polyamide — 20 % Lycra

Coloris : Noir, Blanc, Rouge.

44.50 €



Boxer Cock-Shine 3D

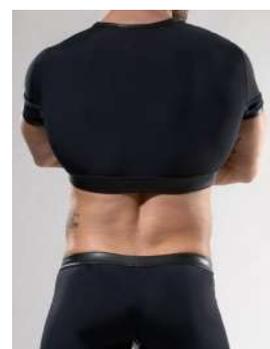
Du S au XXL

Réf. : 1840B25

80 % Polyamide — 20 % Lycra

Coloris : Noir, Rouge, Blanc.

46.50 €



T-Shirt Crop Little Hole

Du S au XXL

Réf. : 1840T22

80 % Polyamide — 20 % Lycra

Coloris : Noir, Rouge, Jaune, Bleu.

69.50 €



Slip Fetish

Du S au XXL

Réf. : 1840S25

80 % Polyamide — 20 % Lycra

Coloris : Noir, Blanc, Rouge.

45.00 €



Jock-Strap Fetish

Du S au XXL

Réf. : 1840S29

80 % Polyamide — 20 % Lycra

Coloris : Noir, Blanc, Rouge.

ATTENTION : Ils taillent petits : prendre une taille au-dessus de sa taille habituelle

46.00 €



Shorty Zip Fetish

Du S au XXL

Réf. : 1840B30

90 % Polyester — 10 % Elasthane

Coloris : Noir.

50.00 €



Slip Zip Fetish

Du S au XXL

Réf. : 1840S30

90 % Polyester — 10 % Elasthane

Coloris : Noir.

46.00 €

LES MAILLOTS DE BAINS

A muscular man with dark hair and a serious expression is shown from the waist up, wearing dark grey swim trunks with a yellow and black patterned waistband. He is standing in front of a weathered, rusty metal wall with a window. The lighting is bright, highlighting his physique.

Short de Bains

Réf. : 1814P1

100% Polyester

52.00 €



Short de Bains Wings

Du S au XXL

Réf. : 1540P1

70 % Polyamide — 30 % Polyester

Coloris : Rouge, Bleu, Vert, Marine.

49.00 €



Short de Bains Palm Beach

Du S au XXL

Réf. : 1201P1

100% Polyester

Coloris : Bleu, Bordeaux, Noir.

45.00 €



Slip de bains Borders

Du S au XXL

Réf. : 1626S2

80 % Polyamide — 20 % Lycra

Coloris : Noir/Vert, Noir/Orange, Marine.

24.50 €



Boxer de bains Borders

Du S au XXL

Réf. : 1626B1

80 % Polyamide — 20 % Lycra

Coloris : Noir/Vert, Noir/Orange, Marine.

27.00 €



Slip de Bains Sportmen

Du S au XXL

Réf. : 1322S2

80 % Polyamide — 20 % Lycra

Coloris : Blanc, Noir, Bleu, Bordeaux.

26.00 €



Shorty de Bains Sportmen

Du S au XXL

Réf. : 1322B1

80 % Polyamide — 20 % Lycra

Coloris : Blanc, Noir, Bleu, Bordeaux.

31.00 €



Slip de bains Ananas

Du S au XXL

Réf. : 1908S4

80 % Polyester — 20 % Elasthane

Coloris : Bleu, Blanc.

Découvrez les tongs et serviettes de plages assorties dans les accessoires, p 43 de ce catalogue

31.00 €



Shorty de bains Ananas

Du S au XXL

Réf. : 1908B2

80 % Polyester — 20 % Elasthane

Coloris : Bleu, Blanc.

Découvrez les tongs et serviettes de plages assorties dans les accessoires, p 43 de ce catalogue

34.50 €



Slip de Bains Ancres

Du S au XXL

Réf. : 2022S4

80 % Polyester — 20 % Elasthanne

Coloris : Blanc, Marine.

34.00 €



Boxer de Bains Ancres

Du S au XXL

Réf. : 2022B1

80 % Polyester — 20 % Elasthanne

Coloris : Blanc, Marine.

40.00 €

Découvrez les tongs et serviettes de plages assorties dans les accessoires, p 43 de ce catalogue



Short de Bains Ancres

Du S au XXL

Réf. : 2022P1

100 % Polyester

Coloris : Blanc, Marine.

59.00 €



Short de Bains Ancres 3D

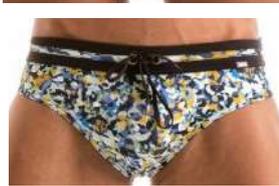
Du S au XXL

Réf. : 2022P0

100 % Polyester

Coloris : Blanc, Marine.

67.00 €



Slip de Bains Pool-Liner

Du S au XXL

Réf. : 1919S2

80 % Polyester — 20 % Elasthanne

Coloris : Gris, Bleu, Jaune.

32.50 €



Boxer de Bains Pool-Liner

Du S au XXL

Réf. : 1919B2

80 % Polyester — 20 % Elasthanne

Coloris : Gris, Bleu, Jaune.

37.00 €

Découvrez les tongs et serviettes de plages assorties dans les accessoires, p 43 de ce catalogue



Short de Bains Pool-Liner

Du S au XXL

Réf. : 1919P1

100 % Polyester

Coloris : Gris, Bleu, Jaune.

59.00 €



Short de Bains Pool-Liner 3D

Du S au XXL

Réf. : 1919-3DP0

100 % Polyester

Coloris : Gris, Bleu, Jaune.

80.00 €





Slip de Bains Triangle

Du S au XXL

Réf. : 1807S2

80 % Polyester — 20 % Elasthane

Coloris : Imprimé Triangle.

31.00 €



Short de Bains Triangle

Du S au XXL

Réf. : 1807P1

100 % Polyester

Coloris : Imprimé Triangle.

52.00 €



Short de Bains G-Line

Du S au XXL

Réf. : 1303P0

50 % Polyester - 50 % Polyamide

Coloris : Gris, Bleu, Rose.

49.00 €



Shorty de Bains Crossword

Du S au XXL

Réf. : 1601B2

80 % Polyamide - 20 % Elasthane

Coloris : Noir.

23.50 €



Slip de Bains Frenchy

Du S au XXL

Réf. : 1819S2

80 % Polyamide — 20 % Lycra

Coloris : Bleu/Marine, Noir/Gris, Marine/Orange.

27.00 €



Short de Bains Frenchy

Du S au XXL

Réf. : 1819B2

80 % Polyamide — 20 % Lycra

Coloris : Bleu/Marine, Noir/Gris, Marine/Orange.

29.50 €



Slip de Bains Pilote

Du S au XXL

Réf. : 1422S2

80 % Polyamide — 20 % Lycra

Coloris : Blanc, Marine, Turquoise.

25.00 €



Shorty de Bains Pilote

Du S au XXL

Réf. : 1422B2

80 % Polyamide — 20 % Lycra

Coloris : Blanc, Marine, Turquoise.

27.00 €

LES ACCESSOIRES





Chaussette Palmiers

Du 35 au 46

Réf. : 2057KS 82 % Coton — 14 % Polyamide - 4% Elasthanne
 Taille : 35-38, 39-42, 43-46.

9.00 €



Chaussettes de Noël

Du 39 au 46

Réf. : XMSKS 50 % Coton - 44% Polyester - 6 % Elasthanne
 Taille : 39-42, 43-46. Imprimés : Bonhomme de Neige, Pingouin, Village

(la paire) 11.50 €



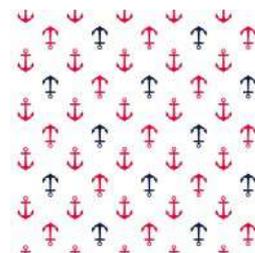
Tongs Pool-Liner

Du 38 au 46

Réf. : 1919F1
 Coloris : Bleu, Gris, Jaune.

Découvrez les maillots de bains assortis p 35 de ce catalogue

24.00 €



Tongs Ancres

Du 38 au 44

Réf. : 2022F1
 Coloris : Blanc, Bleu.

Découvrez les maillots de bains assortis p 35 de ce catalogue

24.00 €



Tongs Ananas

Du 38 au 44

Réf. : 1908F1

Couleur : Bleu, Blanc.

Découvrez les maillots de bains assortis
p 35 de ce catalogue

24.00 €



Tongs Pollen

Du 38 au 46

Réf. : 1717F1

Taille : Noir & Blanc.

24.00 €



Tongs Marine

Du 38 au 44

Réf. : 1912F1

Coloris : Imprimé Marine.

24.00 €



Tongs Palmiers

Du 38 au 44

Réf. : 1915F1

Coloris : Bleu & Vert, Noir & Blanc.

24.00 €



Serviette de Bains Marine

70 x 140

Réf. : 1912X1

70 % Coton - 30% Microfibre

Couleur : Imprimé Marine.

38.00 €



Serviette de Bains California

70 x 140

Réf. : 1805X1

70 % Coton - 30% Microfibre

Couleur : Blanc.

38.00 €



Serviette de Bains Ananas

70 x 140

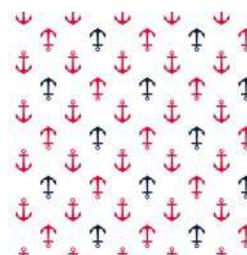
Réf. : 1908X1

70 % Coton - 30% Microfibre

Coloris : Bleu, blanc.

Découvrez les maillots de bains assortis
p 35 de ce catalogue

38.00 €



Serviette de Bains Ancres

70 x 140

Réf. : 2022X1

70 % Coton - 30% Microfibre

Coloris : Marine, Blanc.

Découvrez les maillots de bains assortis
p 35 de ce catalogue

38.00 €



Serviette de Bains Pool-Liner

70 x 140

Réf. : 1919X1

70 % Coton - 30% Microfibre

Couleur : Bleu, Gris, Jaune.

Découvrez les maillots de bains assortis p 35 de ce catalogue

38.00 €



Serviette de Bains Geronimo

70 x 140

Réf. : 1608X1

70 % Coton - 30% Microfibre

Couleur : Blanc.

35.00 €



Serviette de Bains Spirit Wild

70 x 140

Réf. : 1719X1

70 % Coton - 30% Microfibre

Coloris : Noir & Blanc, Rose, Multicolore.

35.00 €



Serviette de Bains Patchwork

70 x 140

Réf. : 1616X1

70 % Coton - 30% Microfibre

Coloris : Jaune, Vert, Noir.

35.00 €



Casquette Geronimo

Réf. : 1849C1

100 % Polyester

Couleur : Bleu, Noir, Rouge.

35.00 €



Casquette Spirit Wild

Réf. : 1848C2

100 % Coton

Couleur : Noir, Blanc, Bleu.

29.50 €



Portefeuille Geronimo

Réf. : WALLET001

Cuir véritable

Coloris : Noir.

26.00 €



Porte-carte Geronimo

Réf. : WALLET003

Cuir véritable

Coloris : Noir.

24.50 €

Sébastien THUBERT

Chez L'ADRESS-Pro

Immeuble « Le Saphir » - 1er Etage

BP 12

44570 TRIGNAC

BON DE COMMANDE

Date :

Réunion à domicile : Hôte : Invité :

CLIENT :

Facturation/Livraison

Nom :

Adresse :

Email :

Téléphone :

Réf.	Désignation	Couleur	Taille	Prix Unitaire	Qté	Prix total
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€

Signature du Conseiller-Distributeur :	Signature du Client :
--	-----------------------

TOTAL	€
REMISE + de 3 articles : - 10% + de 5 articles : - 15%	€
FRAIS DE PORT 6.50 € si envoi postal ou par colis	€
NET A PAYER	€

TVA non Applicable, Article 293B du CGI

Livraison selon calendrier défini en début de catalogue

Les commandes signées lors de salons, défilés, ou événements ne bénéficient pas de la faculté de rétractation : Loi N°2014-344 du 17/03/2014, Arrêté d'application du 02/12/2014

REGLEMENT : Espèces
Chèque
Carte Bancaire

ANNULATION DE COMMANDE

Conditions :

- Compléter et signer ce formulaire au dos
- L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception.
- L'expédier au plus tard le 14ème jour à partir du jour de la signature de ce bon de commande

Code de la consommation, articles L.121-16 à L.121-21-8

GARANTIES LÉGALES

Article L211-4 Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L211-5 Pour être conforme au contrat, le bien doit : 1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L211-12 L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L121-17 I. - Préalablement à la conclusion d'un contrat de vente ou de fourniture de services, le professionnel communique au consommateur, de manière lisible et compréhensible, les informations suivantes : 1° Les informations prévues aux articles L111-1 et L111-2 ; 2° Lorsque le droit de rétractation existe, les conditions, le délai et les modalités d'exercice de ce droit, ainsi que le formulaire type de rétractation, dont les conditions de présentation et les mentions qu'il contient sont fixées par décret en Conseil d'État ; 3° Le cas échéant, le fait que le consommateur supporte les frais de renvoi du bien en cas de rétractation et, pour les contrats à distance, le coût de renvoi du bien lorsque celui-ci, en raison de sa nature, ne peut normalement être renvoyé par la poste ; (...) 5° Lorsque le droit de rétractation ne peut être exercé en application de l'article L 121-21-8, l'information selon laquelle le consommateur ne bénéficie pas de ce droit ou, le cas échéant, les circonstances dans lesquelles le consommateur perd son droit de rétractation ; 6° Les informations relatives aux coordonnées du professionnel, le cas échéant aux coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, à l'existence de codes de bonne conduite, le cas échéant aux cautions et garanties, aux modalités de résiliation, aux modes de règlement des litiges et aux autres conditions contractuelles, dont la liste et le contenu sont fixés par décret en Conseil d'État. II. - Si le professionnel n'a pas respecté ses obligations d'information concernant les frais supplémentaires mentionnés au I de l'article L 113-3-1 et au 3° du I du présent article, le consommateur n'est pas tenu au paiement de ces frais. III. - La charge de la preuve concernant le respect des obligations d'information mentionnées dans la présente sous-section pèse sur le professionnel.

Article L121-18-1 - Le professionnel fournit au consommateur un exemplaire du contrat conclu hors établissement, sur papier signé par les parties, ou, avec l'accord du consommateur sur un autre support durable, confirmant l'engagement exprimés des parties. Ce contrat comprend, à peine de nullité, toutes les informations mentionnées au I de l'article L 121-17. Le contrat mentionne, le cas échéant, l'accord exprès du consommateur pour la fourniture d'un contenu numérique indépendant de tout support matériel avant l'expiration du délai de rétractation et, dans cette hypothèse, le renoncement de ce dernier à l'exercice de son droit de rétractation. Le contrat est accompagné du formulaire type de rétractation mentionné au 2° du I de l'article L 121-17.

Article L121-18-2 Le professionnel ne peut recevoir aucun paiement ou aucune contrepartie, sous quelque forme que ce soit, de la part du consommateur avant

l'expiration d'un délai de sept jours à compter de la conclusion du contrat hors établissement. Toutefois, ne sont pas soumis au premier alinéa : Les contrats conclus au cours de réunions organisées par le vendeur à son domicile ou au domicile d'un consommateur ayant préalablement et expressément accepté que cette opération se déroule à son domicile.

Article L121-21 - Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu (...) hors établissement, sans avoir à motiver sa décision, ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L121-21-3 à L 121-21-5. Toute clause par laquelle le consommateur abandonne son droit de rétractation est nulle. Le délai mentionné au premier alinéa du présent article court à compter du jour : (...) 2° De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens et les contrats de prestation de services incluant la livraison de biens. Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce. Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien.

Article L121-21-1 - Lorsque les informations relatives au droit de rétractation n'ont pas été fournies au consommateur dans les conditions prévues au 2° du I de l'article L121-17, le délai de rétractation est prolongé de douze mois à compter de l'expiration du délai de rétractation initial, déterminé conformément à l'article L121-21. Toutefois, lorsque la fourniture de ces informations intervient pendant cette prolongation, le délai de rétractation expire au terme d'une période de quatorze jours à compter du jour où le consommateur a reçu ces informations.

Article L121-21-2 - Le consommateur informe le professionnel de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai prévu à l'article L121-21, le formulaire de rétractation mentionné au 2° du I de l'article L121-17 ou toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter. Le professionnel peut également permettre au consommateur de remplir et de transmettre en ligne, sur son site internet, le formulaire ou la déclaration prévu au premier alinéa du présent article. Dans cette hypothèse, le professionnel communique, sans délai, au consommateur un accusé de réception de la rétractation sur un support durable. La charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation dans les conditions prévues au présent article pèse sur le consommateur.

Article L121-21-3 - Le consommateur renvoie ou restitue les biens au professionnel ou à une personne désignée par ce dernier, sans retard excessif et, au plus tard, dans les quatorze jours suivant la communication de sa décision de se rétracter conformément à l'article L121-21-2, à moins que le professionnel ne propose de récupérer lui-même ces biens. Le consommateur ne supporte que les coûts directs de renvoi des biens, sauf si le professionnel accepte de les prendre à sa charge. Néanmoins, pour les contrats conclus hors établissement, lorsque les biens sont livrés au domicile du consommateur au moment de la conclusion du contrat, le professionnel récupère les biens à ses frais s'ils ne peuvent pas être renvoyés normalement par voie postale en raison de leur nature. La responsabilité du consommateur ne peut être engagée qu'en cas de dépréciation des biens résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ces biens, sous réserve que le professionnel ait informé le consommateur de son droit de rétractation, conformément au 2° du I de l'article L121-17.

Article L121-21-4 - Lorsque le droit de rétractation est exercé, le professionnel est tenu de rembourser le con-

sommateur de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du consommateur de se rétracter. Pour les contrats de vente de biens, à moins qu'il ne propose de récupérer lui-même les biens, le professionnel peut différer le remboursement jusqu'à récupération des biens ou jusqu'à ce que le consommateur ait fourni une preuve de l'expédition de ces biens, la date retenue étant celle du premier de ces faits. Au-delà, les sommes dues sont de plein droit majorées du taux d'intérêt légal si le remboursement intervient au plus tard dix jours après l'expiration des délais fixés aux deux premiers alinéas, de 5 % si le retard est compris entre dix et vingt jours, de 10 % si le retard est compris entre vingt et trente jours, de 20 % si le retard est compris entre trente et soixante jours, de 50 % entre soixante et quatre-vingt-dix jours et de cinq points supplémentaires par nouveau mois de retard jusqu'au prix du produit, puis du taux d'intérêt légal. Le professionnel effectue ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur pour la transaction initiale, sauf accord exprès du consommateur pour qu'il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le consommateur. Le professionnel n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si le consommateur a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé par le professionnel.

Article L121-21-7 - L'exercice du droit de rétractation met fin à l'obligation des parties soit d'exécuter le contrat à distance ou le contrat hors établissement, soit de le conclure lorsque le consommateur a fait une offre. L'exercice du droit de rétractation d'un contrat principal à distance ou hors établissement met automatiquement fin à tout contrat accessoire, sans frais pour le consommateur autres que ceux prévus aux articles L121-21-3 à L121-21-5.

Article L121-34 Le consommateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique. Il est interdit à un professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes. Lorsqu'un professionnel est amené à recueillir auprès d'un consommateur des données téléphoniques, il l'informe de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Lorsque ce recueil d'information se fait à l'occasion de la conclusion d'un contrat, le contrat mentionne, de manière claire et compréhensible, l'existence de ce droit pour le consommateur.

Code civil :

Article 1641 Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Indépendamment de la garantie commerciale, le vendeur reste donc tenu des défauts de conformité du bien au contrat et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du code civil. Il est préconisé que c'est bien en tout état de cause que s'applique la garantie légale qui oblige le vendeur professionnel à garantir l'acheteur contre toutes les conséquences des défauts ou vices cachés de la chose vendue ou du service rendu.

Traitement des données personnelles :

Le traitement informatisé des données personnelles recueillies a pour finalité la gestion des commandes et la ré-exploitation à des fins commerciales. Ces données ne seront pas transférées vers un État membre de l'Union européenne. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, contactez le Service Clientèle.

Si vous ne souhaitez pas que les coordonnées vous concernant soient ré-exploitées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :
Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises à des tiers, cochez la case ci-contre :

Pour annuler votre commande, remplissez et détachez le formulaire ci-dessous :

Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après :

- Nature du bien commandé : _____
- Date de la commande : _____
- Nom du client : _____
- Adresse du client : _____

Signature du client : _____

Sébastien THUBERT

Chez L'ADRESS-Pro

Immeuble « Le Saphir » - 1er Etage

BP 12

44570 TRIGNAC

BON DE COMMANDE

Date :

Réunion à domicile : Hôte : Invité :

CLIENT :

Facturation/Livraison

Nom :

Adresse :

Email :

Téléphone :

Réf.	Désignation	Couleur	Taille	Prix Unitaire	Qté	Prix total
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€

Signature du Conseiller-Distributeur :	Signature du Client :	TOTAL	€
		REMISE + de 3 articles : - 10% + de 5 articles : - 15%	€
		FRAIS DE PORT 6.50 € si envoi postal ou par colis	€
		NET A PAYER	€

TVA non Applicable, Article 293B du CGI

Livraison selon calendrier défini en début de catalogue

Les commandes signées lors de salons, défilés, ou événements ne bénéficient pas de la faculté de rétractation : Loi N°2014-344 du 17/03/2014, Arrêté d'application du 02/12/2014

REGLEMENT : Espèces
Chèque
Carte Bancaire

ANNULATION DE COMMANDE

Conditions :

- Compléter et signer ce formulaire au dos
- L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception.
- L'expédier au plus tard le 14ème jour à partir du jour de la signature de ce bon de commande

Code de la consommation, articles L.121-16 à L.121-21-8

GARANTIES LÉGALES

Article L211-4 Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L211-5 Pour être conforme au contrat, le bien doit : 1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L211-12 L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L121-17 I. - Préalablement à la conclusion d'un contrat de vente ou de fourniture de services, le professionnel communique au consommateur, de manière lisible et compréhensible, les informations suivantes : 1° Les informations prévues aux articles L111-1 et L111-2 ; 2° Lorsque le droit de rétractation existe, les conditions, le délai et les modalités d'exercice de ce droit, ainsi que le formulaire type de rétractation, dont les conditions de présentation et les mentions qu'il contient sont fixées par décret en Conseil d'État ; 3° Le cas échéant, le fait que le consommateur supporte les frais de renvoi du bien en cas de rétractation et, pour les contrats à distance, le coût de renvoi du bien lorsque celui-ci, en raison de sa nature, ne peut normalement être renvoyé par la poste ; (...) 5° Lorsque le droit de rétractation ne peut être exercé en application de l'article L 121-21-8, l'information selon laquelle le consommateur ne bénéficie pas de ce droit ou, le cas échéant, les circonstances dans lesquelles le consommateur perd son droit de rétractation ; 6° Les informations relatives aux coordonnées du professionnel, le cas échéant aux coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, à l'existence de codes de bonne conduite, le cas échéant aux cautions et garanties, aux modalités de résiliation, aux modes de règlement des litiges et aux autres conditions contractuelles, dont la liste et le contenu sont fixés par décret en Conseil d'État. II. - Si le professionnel n'a pas respecté ses obligations d'information concernant les frais supplémentaires mentionnés au I de l'article L 113-3-1 et au 3° du I du présent article, le consommateur n'est pas tenu au paiement de ces frais. III. - La charge de la preuve concernant le respect des obligations d'information mentionnées dans la présente sous-section pèse sur le professionnel.

Article L121-18-1 - Le professionnel fournit au consommateur un exemplaire du contrat conclu hors établissement, sur papier signé par les parties, ou, avec l'accord du consommateur sur un autre support durable, confirmant l'engagement exprès des parties. Ce contrat comprend, à peine de nullité, toutes les informations mentionnées au I de l'article L 121-17. Le contrat mentionne, le cas échéant, l'accord exprès du consommateur pour la fourniture d'un contenu numérique indépendant de tout support matériel avant l'expiration du délai de rétractation et, dans cette hypothèse, le renoncement de ce dernier à l'exercice de son droit de rétractation. Le contrat est accompagné du formulaire type de rétractation mentionné au 2° du I de l'article L 121-17.

Article L121-18-2 Le professionnel ne peut recevoir aucun paiement ou aucune contrepartie, sous quelque forme que ce soit, de la part du consommateur avant

l'expiration d'un délai de sept jours à compter de la conclusion du contrat hors établissement. Toutefois, ne sont pas soumis au premier alinéa : Les contrats conclus au cours de réunions organisées par le vendeur à son domicile ou au domicile d'un consommateur ayant préalablement et expressément accepté que cette opération se déroule à son domicile.

Article L121-21 - Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu (...) hors établissement, sans avoir à motiver sa décision, ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L121-21-3 à L 121-21-5. Toute clause par laquelle le consommateur abandonne son droit de rétractation est nulle. Le délai mentionné au premier alinéa du présent article court à compter du jour : (...) 2° De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens et les contrats de prestation de services incluant la livraison de biens. Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce. Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien.

Article L121-21-1 - Lorsque les informations relatives au droit de rétractation n'ont pas été fournies au consommateur dans les conditions prévues au 2° du I de l'article L121-17, le délai de rétractation est prolongé de douze mois à compter de l'expiration du délai de rétractation initial, déterminé conformément à l'article L121-21. Toutefois, lorsque la fourniture de ces informations intervient pendant cette prolongation, le délai de rétractation expire au terme d'une période de quatorze jours à compter du jour où le consommateur a reçu ces informations.

Article L121-21-2 - Le consommateur informe le professionnel de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai prévu à l'article L121-21, le formulaire de rétractation mentionné au 2° du I de l'article L121-17 ou toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter. Le professionnel peut également permettre au consommateur de remplir et de transmettre en ligne, sur son site internet, le formulaire ou la déclaration prévu au premier alinéa du présent article. Dans cette hypothèse, le professionnel communique, sans délai, au consommateur un accusé de réception de la rétractation sur un support durable. La charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation dans les conditions prévues au présent article pèse sur le consommateur.

Article L121-21-3 - Le consommateur renvoie ou restitue les biens au professionnel ou à une personne désignée par ce dernier, sans retard excessif et, au plus tard, dans les quatorze jours suivant la communication de sa décision de se rétracter conformément à l'article L121-21-2, à moins que le professionnel ne propose de récupérer lui-même ces biens. Le consommateur ne supporte que les coûts directs de renvoi des biens, sauf si le professionnel accepte de les prendre à sa charge. Néanmoins, pour les contrats conclus hors établissement, lorsque les biens sont livrés au domicile du consommateur au moment de la conclusion du contrat, le professionnel récupère les biens à ses frais s'ils ne peuvent pas être renvoyés normalement par voie postale en raison de leur nature. La responsabilité du consommateur ne peut être engagée qu'en cas de dépréciation des biens résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ces biens, sous réserve que le professionnel ait informé le consommateur de son droit de rétractation, conformément au 2° du I de l'article L121-17.

Article L121-21-4 - Lorsque le droit de rétractation est exercé, le professionnel est tenu de rembourser le con-

sommateur de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du consommateur de se rétracter. Pour les contrats de vente de biens, à moins qu'il ne propose de récupérer lui-même les biens, le professionnel peut différer le remboursement jusqu'à récupération des biens ou jusqu'à ce que le consommateur ait fourni une preuve de l'expédition de ces biens, la date retenue étant celle du premier de ces faits. Au-delà, les sommes dues sont de plein droit majorées du taux d'intérêt légal si le remboursement intervient au plus tard dix jours après l'expiration des délais fixés aux deux premiers alinéas, de 5 % si le retard est compris entre dix et vingt jours, de 10 % si le retard est compris entre vingt et trente jours, de 20 % si le retard est compris entre trente et soixante jours, de 50 % entre soixante et quatre-vingt-dix jours et de cinq points supplémentaires par nouveau mois de retard jusqu'au prix du produit, puis du taux d'intérêt légal. Le professionnel effectue ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur pour la transaction initiale, sauf accord exprès du consommateur pour qu'il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le consommateur. Le professionnel n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si le consommateur a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé par le professionnel.

Article L121-21-7 - L'exercice du droit de rétractation met fin à l'obligation des parties soit d'exécuter le contrat à distance ou le contrat hors établissement, soit de le conclure lorsque le consommateur a fait une offre. L'exercice du droit de rétractation d'un contrat principal à distance ou hors établissement met automatiquement fin à tout contrat accessoire, sans frais pour le consommateur autres que ceux prévus aux articles L121-21-3 à L121-21-5.

Article L121-34 Le consommateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique. Il est interdit à un professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes. Lorsqu'un professionnel est amené à recueillir auprès d'un consommateur des données téléphoniques, il l'informe de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Lorsque ce recueil d'information se fait à l'occasion de la conclusion d'un contrat, le contrat mentionne, de manière claire et compréhensible, l'existence de ce droit pour le consommateur.

Code civil :

Article 1641 Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Indépendamment de la garantie commerciale, le vendeur reste donc tenu des défauts de conformité du bien au contrat et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du code civil. Il est préconisé que c'est bien en tout état de cause que s'applique la garantie légale qui oblige le vendeur professionnel à garantir l'acheteur contre toutes les conséquences des défauts ou vices cachés de la chose vendue ou du service rendu.

Traitement des données personnelles :

Le traitement informatisé des données personnelles recueillies a pour finalité la gestion des commandes et la ré-exploitation à des fins commerciales. Ces données ne seront pas transférées vers un État membre de l'Union européenne. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, contactez le Service Clientèle.

Si vous ne souhaitez pas que les coordonnées vous concernant soient ré-exploitées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :
Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises à des tiers, cochez la case ci-contre :

Pour annuler votre commande, remplissez et détachez le formulaire ci-dessous :

Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après :

- Nature du bien commandé : _____
- Date de la commande : _____
- Nom du client : _____
- Adresse du client : _____

Signature du client : _____

Sébastien THUBERT

Chez L'ADRESS-Pro

Immeuble « Le Saphir » - 1er Etage

BP 12

44570 TRIGNAC

BON DE COMMANDE

Date :

Réunion à domicile : Hôte : Invité :

CLIENT :

Facturation/Livraison

Nom :

Adresse :

Email :

Téléphone :

Réf.	Désignation	Couleur	Taille	Prix Unitaire	Qté	Prix total
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€
				€		€

Signature du Conseiller-Distributeur :	Signature du Client :
--	-----------------------

TOTAL	€
REMISE + de 3 articles : - 10% + de 5 articles : - 15%	€
FRAIS DE PORT 6.50 € si envoi postal ou par colis	€
NET A PAYER	€

TVA non Applicable, Article 293B du CGI

Livraison selon calendrier défini en début de catalogue

Les commandes signées lors de salons, défilés, ou événements ne bénéficient pas de la faculté de rétractation : Loi N°2014-344 du 17/03/2014, Arrêté d'application du 02/12/2014

REGLEMENT : Espèces
Chèque
Carte Bancaire

ANNULATION DE COMMANDE

- Conditions :
- Compléter et signer ce formulaire au dos
 - L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception.
 - L'expédier au plus tard le 14ème jour à partir du jour de la signature de ce bon de commande

Code de la consommation, articles L.121-16 à L.121-21-8

GARANTIES LÉGALES

Article L211-4 Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L211-5 Pour être conforme au contrat, le bien doit : 1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L211-12 L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L121-17 I. - Préalablement à la conclusion d'un contrat de vente ou de fourniture de services, le professionnel communique au consommateur, de manière lisible et compréhensible, les informations suivantes : 1° Les informations prévues aux articles L111-1 et L111-2 ; 2° Lorsque le droit de rétractation existe, les conditions, le délai et les modalités d'exercice de ce droit, ainsi que le formulaire type de rétractation, dont les conditions de présentation et les mentions qu'il contient sont fixées par décret en Conseil d'État ; 3° Le cas échéant, le fait que le consommateur supporte les frais de renvoi du bien en cas de rétractation et, pour les contrats à distance, le coût de renvoi du bien lorsque celui-ci, en raison de sa nature, ne peut normalement être renvoyé par la poste ; (...) 5° Lorsque le droit de rétractation ne peut être exercé en application de l'article L 121-21-8, l'information selon laquelle le consommateur ne bénéficie pas de ce droit ou, le cas échéant, les circonstances dans lesquelles le consommateur perd son droit de rétractation ; 6° Les informations relatives aux coordonnées du professionnel, le cas échéant aux coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, à l'existence de codes de bonne conduite, le cas échéant aux cautions et garanties, aux modalités de résiliation, aux modes de règlement des litiges et aux autres conditions contractuelles, dont la liste et le contenu sont fixés par décret en Conseil d'État. II. - Si le professionnel n'a pas respecté ses obligations d'information concernant les frais supplémentaires mentionnés au I de l'article L 113-3-1 et au 3° du I du présent article, le consommateur n'est pas tenu au paiement de ces frais. III. - La charge de la preuve concernant le respect des obligations d'information mentionnées dans la présente sous-section pèse sur le professionnel.

Article L121-18-1 - Le professionnel fournit au consommateur un exemplaire du contrat conclu hors établissement, sur papier signé par les parties, ou, avec l'accord du consommateur sur un autre support durable, confirmant l'engagement exprès des parties. Ce contrat comprend, à peine de nullité, toutes les informations mentionnées au I de l'article L 121-17. Le contrat mentionne, le cas échéant, l'accord exprès du consommateur pour la fourniture d'un contenu numérique indépendant de tout support matériel avant l'expiration du délai de rétractation et, dans cette hypothèse, le renoncement de ce dernier à l'exercice de son droit de rétractation. Le contrat est accompagné du formulaire type de rétractation mentionné au 2° du I de l'article L 121-17.

Article L121-18-2 Le professionnel ne peut recevoir aucun paiement ou aucune contrepartie, sous quelque forme que ce soit, de la part du consommateur avant

l'expiration d'un délai de sept jours à compter de la conclusion du contrat hors établissement. Toutefois, ne sont pas soumis au premier alinéa : Les contrats conclus au cours de réunions organisées par le vendeur à son domicile ou au domicile d'un consommateur ayant préalablement et expressément accepté que cette opération se déroule à son domicile.

Article L121-21 - Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu (...) hors établissement, sans avoir à motiver sa décision, ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L121-21-3 à L 121-21-5. Toute clause par laquelle le consommateur abandonne son droit de rétractation est nulle. Le délai mentionné au premier alinéa du présent article court à compter du jour : (...) 2° De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens et les contrats de prestation de services incluant la livraison de biens. Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce. Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien.

Article L121-21-1 - Lorsque les informations relatives au droit de rétractation n'ont pas été fournies au consommateur dans les conditions prévues au 2° du I de l'article L121-17, le délai de rétractation est prolongé de douze mois à compter de l'expiration du délai de rétractation initial, déterminé conformément à l'article L121-21. Toutefois, lorsque la fourniture de ces informations intervient pendant cette prolongation, le délai de rétractation expire au terme d'une période de quatorze jours à compter du jour où le consommateur a reçu ces informations.

Article L121-21-2 - Le consommateur informe le professionnel de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai prévu à l'article L121-21, le formulaire de rétractation mentionné au 2° du I de l'article L121-17 ou toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter. Le professionnel peut également permettre au consommateur de remplir et de transmettre en ligne, sur son site internet, le formulaire ou la déclaration prévu au premier alinéa du présent article. Dans cette hypothèse, le professionnel communique, sans délai, au consommateur un accusé de réception de la rétractation sur un support durable. La charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation dans les conditions prévues au présent article pèse sur le consommateur.

Article L121-21-3 - Le consommateur renvoie ou restitue les biens au professionnel ou à une personne désignée par ce dernier, sans retard excessif et, au plus tard, dans les quatorze jours suivant la communication de sa décision de se rétracter conformément à l'article L121-21-2, à moins que le professionnel ne propose de récupérer lui-même ces biens. Le consommateur ne supporte que les coûts directs de renvoi des biens, sauf si le professionnel accepte de les prendre à sa charge. Néanmoins, pour les contrats conclus hors établissement, lorsque les biens sont livrés au domicile du consommateur au moment de la conclusion du contrat, le professionnel récupère les biens à ses frais s'ils ne peuvent pas être renvoyés normalement par voie postale en raison de leur nature. La responsabilité du consommateur ne peut être engagée qu'en cas de dépréciation des biens résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ces biens, sous réserve que le professionnel ait informé le consommateur de son droit de rétractation, conformément au 2° du I de l'article L121-17.

Article L121-21-4 - Lorsque le droit de rétractation est exercé, le professionnel est tenu de rembourser le con-

sommateur de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du consommateur de se rétracter. Pour les contrats de vente de biens, à moins qu'il ne propose de récupérer lui-même les biens, le professionnel peut différer le remboursement jusqu'à récupération des biens ou jusqu'à ce que le consommateur ait fourni une preuve de l'expédition de ces biens, la date retenue étant celle du premier de ces faits. Au-delà, les sommes dues sont de plein droit majorées du taux d'intérêt légal si le remboursement intervient au plus tard dix jours après l'expiration des délais fixés aux deux premiers alinéas, de 5 % si le retard est compris entre dix et vingt jours, de 10 % si le retard est compris entre vingt et trente jours, de 20 % si le retard est compris entre trente et soixante jours, de 50 % entre soixante et quatre-vingt-dix jours et de cinq points supplémentaires par nouveau mois de retard jusqu'au prix du produit, puis du taux d'intérêt légal. Le professionnel effectue ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur pour la transaction initiale, sauf accord exprès du consommateur pour qu'il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le consommateur. Le professionnel n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si le consommateur a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé par le professionnel.

Article L121-21-7 - L'exercice du droit de rétractation met fin à l'obligation des parties soit d'exécuter le contrat à distance ou le contrat hors établissement, soit de le conclure lorsque le consommateur a fait une offre. L'exercice du droit de rétractation d'un contrat principal à distance ou hors établissement met automatiquement fin à tout contrat accessoire, sans frais pour le consommateur autres que ceux prévus aux articles L121-21-3 à L121-21-5.

Article L121-34 Le consommateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique. Il est interdit à un professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes. Lorsqu'un professionnel est amené à recueillir auprès d'un consommateur des données téléphoniques, il l'informe de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Lorsque ce recueil d'information se fait à l'occasion de la conclusion d'un contrat, le contrat mentionne, de manière claire et compréhensible, l'existence de ce droit pour le consommateur.

Code civil :

Article 1641 Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Indépendamment de la garantie commerciale, le vendeur reste donc tenu des défauts de conformité du bien au contrat et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du code civil. Il est préconisé que c'est bien en tout état de cause que s'applique la garantie légale qui oblige le vendeur professionnel à garantir l'acheteur contre toutes les conséquences des défauts ou vices cachés de la chose vendue ou du service rendu.

Traitement des données personnelles :

Le traitement informatisé des données personnelles recueillies a pour finalité la gestion des commandes et la ré-exploitation à des fins commerciales. Ces données ne seront pas transférées vers un État membre de l'Union européenne. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, contactez le Service Clientèle.

Si vous ne souhaitez pas que les coordonnées vous concernant soient ré-exploitées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :
Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises à des tiers, cochez la case ci-contre :

Pour annuler votre commande, remplissez et détachez le formulaire ci-dessous :

Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après :

- Nature du bien commandé : _____
- Date de la commande : _____
- Nom du client : _____
- Adresse du client : _____

Signature du client : _____

GUIDE DES TAILLES

Tour de Taille	S	M	L	XL	XXL
Geronimo	70 - 76	82 - 88	94 - 100	106 - 112	118 - 124
Équivalent Pantalon	38	40	42	44	46

Les correspondances de tailles ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient être réputées exactes pour chaque individu.



Votre interlocuteur privilégié :

Sébastien THUBERT

BP 12

44570 TRIGNAC

06. 47. 61. 87. 09.

sebastien.thubert44@gmail.com

Crédit Photos : GERONIMO